

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 JUIN 2025**

Délibération n° 2025-04-44

Date de la convocation : 21 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de procurations : 4

**Votes** : 18

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

**Le vingt-sept juin deux-mil-vingt-cinq à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, EBOLI laure, LESCANNE Etienne.

**Procurations :**

TEYSSIER Michel, procuration à CHAVANA Jean-Luc

CROZET Hélène, procuration à MANDON Geneviève

RAYMOND Jonathan, procuration à SEUX Christian

ORIOU Jessica, procuration à MERLE Evelyne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20250627-2025-04-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

**Absent excusé :** LAROIX Laurence, MASSARDIER Alexandre

**Secrétaire :**

EBOLI Laure

**OBJET : ADMISSION EN NON VALEURS DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à la demande de Madame la Comptable du Trésor, un état détaillé de recettes à hauteur de 2 918,25 € correspondant à plusieurs titres émis depuis 2013 auprès de différents tiers et qui n'ont pu être recouverts par les services du Trésor Public doit être effacé par la collectivité.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir accorder décharge au comptable et admettre en non-valeurs cette somme répartie comme suit :

- 1 681,06 € pour le budget eau
- 606,79 € pour le budget assainissement
- 630,40 € pour le budget camping

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADMET en non-valeur la somme de 2 918,25 € répartie comme ci-dessus et AUTORISE le maire à signer les documents afférents.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 27 juin 2025.

Le Maire  
Vincent DUCREUX

La secrétaire de séance  
Laure EBOLI



A blue ink signature of Laure EBOLI.